

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
16 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le seize juin à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 juin par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Eric COUPPÉ (Hédouville), Eric BAERT, Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal

DESHONS, Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : François PELEGRIN (a donné pouvoir à Eric COUPPE), René DESMOTTES (a donné pouvoir à Gérard LEROUX) Arronville, Marie-Yvonne COUBRICHE (Ennery), Christian PION Ménouville, Marie-Thérèse DESCHAMPS Nesles la Vallée.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	23
Votants :	25

Modification du périmètre CdCVS

DÉLIBÉRATION 2015-23 (statuts)

Le Président rappelle que le schéma régional de coopération intercommunale prévoit l'extension du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux 3 communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois et la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes au 1^{er} janvier 2016.

- Vu l'arrêté du Préfet de Région d'Île de France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale et notamment sa proposition de modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Au cours de l'échange au sein du Conseil, chacun rappelle ses positions. D'une façon générale, ce vote occasionne une réelle gêne dans la mesure où :

- l'opération a été conduite de façon autoritaire par le représentant de l'État,
- la Communauté ne demandait rien,
- le projet de la future Communauté n'est pas encore finalisé, ce qui rend toute décision difficile,
- les services de l'État, en dépit des engagements pris, n'ont, à ce jour, communiqué aucune donnée chiffrée sur les conséquences budgétaires et fiscales d'un tel regroupement.

Le Président précise qu'en dépit de ces considérations (qu'il partage), il approuvera l'extension du périmètre proposée par le Préfet, car cette réorganisation territoriale lui semble pertinente et stable à défaut d'un accord aujourd'hui, une nouvelle organisation territoriale serait mise en chantier par le Préfet dès 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux 3 communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois par 17 voix POUR, 6 voix CONTRE (Marion WALTER, Brahim MOHA, Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Michel DAUGE, Christophe BUATOIS) et 2 ABSTENTIONS (Stéphan LAZAROFF, Jean-Marie PIERRAT).

Retrait de Berville de la CdCVS

DÉLIBÉRATION 2015-24 (statuts)

- Vu l'arrêté du Préfet de Région du 4 mars 2015 prescrivant l'extension du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois,

- Vu la délibération du 26 mars 2015 de la Commune de Berville demandant son retrait de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron pour intégrer la Communauté de communes du Vexin Centre,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, François PELEGRIN qui a donné pouvoir à Eric COUPPE.

APPROUVE le retrait de la commune de Berville.

Délégation de service public / MAC

DÉLIBÉRATION 2015-25 (enfance)

Annie POU CET rappelle que, dans un souci d'harmonisation, il a été décidé que les deux multi-accueils collectifs (MAC) d'Auvers (dont la construction s'achève) et d'Ennery (dont la construction est en cours) seraient gérés, de la même façon, en délégation de service public (DSP), avec une procédure commune de recrutement du délégataire. Elle indique que des réunions ont été organisées, au sein du groupe de travail constitué dans ce but entre la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron (CdCVS) et la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI), sur la question de la gestion des deux multi-accueils collectifs (MAC). Un cahier des charges a été élaboré ; il est soumis à la validation du Conseil.

- Vu la délibération du 31 mars 2015 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes confiant à la CdCVS la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations relatives à la gestion de la crèche d'Auvers-sur-Oise.

- Vu la délibération du 21 avril 2015 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron confirmant la mise en place d'une DSP pour la gestion du MAC d'Ennery et acceptant la délégation de maîtrise d'ouvrage

que lui confie la CCVOI pour gérer de la même façon le MAC d'Auvers-sur-Oise,

- Vu les documents élaborés par le groupe de travail ad hoc et validés par la commission enfance,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les documents, élaborés par le groupe de travail, destiné au recrutement du prestataire pour la délégation de service public (DSP) de la gestion des deux multi-accueils collectifs (MAC) d'Ennery et d'Auvers-sur-Oise,

CRÉE une commission chargée de choisir ce délégataire suite à un appel d'offres public ; cette commission présidée par le président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron (CdCVS) comprendra trois autres membres du Conseil de la CdCVS et trois représentants désignés par la CCVOI :

DÉSIGNE trois membres pour cette commission :

- Gérard LEROUX, Annie POU CET et Michelle DAUVERGNE.

Coordination enfance

DÉLIBÉRATION 2015-26 (enfance, finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

- Vu le tableau des emplois,

Le Président expose que la coordination des actions relatives à l'enfance nécessite, avec l'extension du périmètre de la Communauté et le développement des services à l'enfance (notamment la mise en service prochaine de deux crèches communautaires), la création, au 1^{er} janvier 2016, d'un poste de responsable et, éventuellement, la mise en place d'une convention avec la CCVOI, puis les communes de la CCVOI qui ne rentreront pas dans le périmètre de la CdCVS, pour permettre un partage du temps de ce responsable de la coordination, dès à présent puis ultérieurement.

L'échange au sein du Conseil fait apparaître les points suivants :

- Annie POU CET souligne que la gestion de 70 places en crèches nécessite une personne dédiée (pour les inscriptions, le contact avec les familles, etc...),
- Elle précise que cette personne devra aussi gérer l'ensemble des questions relatives à l'enfance (avec le périscolaire),
- Matthieu LAURENT explique qu'il n'est pas favorable à cette embauche au niveau de cadre A,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, Matthieu LAURENT,

DÉCIDE de créer un poste de directrice enfance de catégorie A à temps complet, de modifier en conséquence le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants,

DEMANDE au Président de formaliser dès à présent avec la CCVOI la mise à disposition à temps partiel de la directrice enfance de cette Communauté.

Voirie

Jean-Pierre STALMACH fait le point sur les travaux prévus au plan 2015.

- route n°10 Ménouville-Vallangoujard : fait

- route n°11 Hédouville-Ronquerolles : juillet
- route n°12 Hédouville-Frouville : fait
- route n°19 Vallangoujard-Epiais-Rhus : fait
- route n°20 Hameau de Mézières : juillet
- route n°21 Livilliers-Epiais-Rhus : septembre/octobre
- route n°22 Livilliers-Ennery : à affiner par rapport aux travaux initialement prévus
- route n°26 Ennery-route d'Osny : annulé
- route n°30 Frouville-Bornel : redéfinir les travaux à effectuer en fonction du trafic relevé

Ces comptages ont été effectués ; il s'agissait d'améliorer la connaissance du trafic sur les routes intercommunales, de chiffrer l'évolution par rapport aux précédents comptages (2008) et pour certains tronçons de mesurer la vitesse des véhicules.

Beaucoup de nos routes constituent des axes de transit de l'Oise vers l'A15. Certaines augmentations sont significatives. Les travaux d'assainissement à Labbeville ont perturbé certains comptages qui seront à refaire. Il y a une augmentation importante du trafic poids lourds sur la route 21 dans le sens Livilliers vers Epiais-Rhus.

La grande surprise reste un important non-respect de la vitesse réglementaire sur les routes 16 Hérouville-Labbeville dans les 2 sens (36 % dans un sens et 90 % dans l'autre) et 21 dans le sens Epiais-Rhus vers Livilliers (20 %).

Un échange s'ouvre sur le fauchage. Des secteurs ont été « oubliés ». Autour des poteaux, ce n'est pas toujours bien fait. Des problèmes avec certains agriculteurs qui débordent sur l'emprise publique.

Il est convenu de réunir les agriculteurs après les moissons et de vérifier les emprises.

Fibre optique

Jean-Marie PIERRAT fait le point sur le syndicat départemental Val d'Oise numérique. Pierre-Edouard EON, conseiller départemental, délégué au numérique, a été élu président, Gérard Seimbille, Jean-Louis Delannoy, Corinne Vasseur et Armand Dedieu, vice-présidents. La procédure de DSP sera lancée lors de la réunion du 3 juillet prochain. Le délégataire devrait donc être connu dans les prochains mois.

Le coût annuel pour la Communauté est de 11 470€.

L'objectif que le réseau RIP et privé du Département soit achevé à l'horizon 2020 est réaffirmé.

Des éclaircissements ont été apportés à propos de la "montée en débit" : il s'agit d'une mesure temporaire (minimum de 2 ans imposée par l'ARCEP) qui pourrait apporter un débit d'environ 15Mb/s très vite (fin 2016 ?) aux communes les plus mal desservies et à qui on ne proposerait pas de fibre optique tout de suite. Le débat sur ce point reste ouvert, mais la montée en débit ne fera pas partie de la DSP.

En ce qui concerne la restructuration territoriale au 1er janvier, il faudra naturellement que les conseils communautaires concernés désignent de nouveau leurs représentants au syndicat (comme aux autres syndicats).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD